

# Echos des mobilisations (30 avril)

## Clermont-Ferrand

Mercredi 29 avril 2026 : rassemblement AESH avec FO



Une cinquantaine d'AESH, d'enseignants soutenus par la FNEC FP FO académique, l'UD FO 63, les camarades de l'Action sociale et de la sécurité sociale se sont rassemblés devant le Rectorat pour revendiquer:

- la mise en place des jours de fractionnement
- l'effectivité des autorisations d'absence pour les rendez-vous médicaux impératifs sans retrait de salaire
- un statut de fonctionnaire de catégorie B
- un temps de travail et un salaire en lien avec ce statut.

Une délégation de camarades AESH a été reçue par le nouveau Secrétaire général du Rectorat, la DRH et les services de l'Ecole inclusive. Une première étape décisive a été franchie : les jours de fractionnement sont maintenant à l'étude. Une réponse ne va plus tarder à être apportée à ces personnels précaires qui subissent une dégradation de leurs conditions de travail, une faible rémunération et un ensemble de droits extrêmement réduits.

La délégation FO a obtenu l'appui de la Préfète du Puy de Dôme qui, le jeudi 16 avril, a déclaré qu'elle interviendrait auprès de la Rectrice pour que les jours de fractionnement s'appliquent dans l'académie de Clermont-Ferrand comme ailleurs !



Les AESH réclament aussi de pouvoir s'absenter pour des rendez-vous médicaux (avec justificatif) « sans perte de traitement ». Autres points d'achoppement, les formations annulées faute de budget pour rembourser les frais de déplacements et les frais de déplacements réglés avec plusieurs mois de décalage lorsque les AESH interviennent dans plusieurs établissements.

## Bouches-du-Rhône

**Rassemblement devant la DSDEN jeudi 30 avril.** Audience au sujet des méthodes d'intimidations du DASEN à l'encontre des lycéens mobilisés. Lors de la journée de grève du 26 mars, le DASEN a procédé à l'identification de lycéens en les photographiant dans la manifestation, et par un courrier adressé aux familles le 3 avril il tente de justifier ces pratiques au nom de l'obligation scolaire. Les syndicats dont le SNFOLC ont dénoncé le fichage des lycéens et demandé qu'aucune sanction ne soit prise à leur rencontre.



### Photographier, ficher, intimider : ça suffit !

Alors que les lycéennes et lycéens se mobilisent depuis plusieurs semaines, avec les personnels et leurs organisations syndicales, contre les suppressions de postes et la dégradation de leurs conditions d'étude, nous apprenons des faits d'une gravité exceptionnelle.

Le 26 mars 2026, lors d'un rassemblement devant la DSDEN des Bouches-du-Rhône, des élèves ont été photographiés, puis identifiés à la demande de l'inspection académique, avant que leurs familles ne reçoivent un courrier les mettant en cause au nom de l'obligation d'assiduité scolaire.

Ces faits sont aujourd'hui confirmés publiquement par le DASEN lui-même.

Ces méthodes sont inacceptables et constituent une dérive autoritaire grave.

Sur la forme, ces pratiques relèvent d'une logique de surveillance et de fichage de mineurs, indigne du service public d'éducation.

Sur le fond, elles traduisent une volonté d'intimider des élèves engagés, plutôt que de répondre à leurs revendications légitimes.

L'Éducation nationale n'est ni un service de renseignement, ni une annexe du maintien de l'ordre.

Former des citoyennes et citoyens libres, éclairés et capables d'esprit critique ne peut passer par la peur, la pression ou la menace.

En s'attaquant à des lycéens mobilisés, l'administration franchit une ligne rouge : celle qui sépare l'éducation de la répression. Notre DASEN, qui a refusé les demandes d'audience des lycéen·nes, ne répond à l'expression de l'inquiétude des premier·es concerné·es par les pertes sèches d'heures d'enseignement dans les lycées que par une manœuvre autoritaire et

méprisante, qui au motif de leur rappeler leur obligation d'assiduité, nie littéralement l'expression de leurs revendications, dans la lignée des arrestations arbitraires et gardes à vue infligées par les forces de police.

Nous réitérons : les lycéen·nes ont le droit total et inaliénable de se battre pour l'amélioration de leurs conditions d'étude et leur avenir. Car contrairement au projet d'école des gouvernements successifs et visiblement du DASEN, nous concevons les jeunes en formation comme les acteurs·trices de la société de demain : préparer son avenir, c'est se former, mais c'est aussi et surtout se battre collectivement pour une société plus juste, plus émancipatrice, en paix où le travail rime avec dignité et non avec exploitation.

Dès lors, nous exigeons immédiatement :

l'arrêt de toute procédure d'identification et de fichage des élèves mobilisés ;

le respect des droits des lycéen·nes à s'exprimer et à se mobiliser,

l'abandon de toute forme de pression ou de sanction disciplinaire envers les élèves et leurs familles ;

l'ouverture d'un dialogue réel avec les élèves sur leurs conditions d'étude en répondant positivement à la demande d'audience collective des établissements mobilisés (élèves, personnels et parents)

Nous appelons l'ensemble des personnels, des parents et des organisations à se mobiliser pour défendre les droits des élèves.

Car défendre les lycéens aujourd'hui, c'est défendre l'école publique demain.

Nous continuerons à défendre une école qui forme à la démocratie par la démocratie, et non en réprimant par la peur ou l'arbitraire.

Nos organisations syndicales vont saisir les instances compétentes (CNIL et défenseur des droits) pour vérifier les aspects réglementaires et le cas échéant, engageront les procédures nécessaires.